

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2868

14 novembre 2013

SOMMAIRE

Brever M. Sàrl	137664	Les Ecuries des Prés SA	137660
Citco REIF Services (Luxembourg) S.A.	137664	L'Eternel, S.à r.l.	137657
Compulease Anstalt AG	137661	Leto Financing S.à r.l.	137636
IIIInnovation S.A.	137638	Le Triadou S.A.	137650
Immobilière et Participation S.A.	137638	LF Hotels Acquico II SCS	137660
Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l.	137638	LF Hotels Acquico I SCS	137659
Indigo Real Estate 1 S.à r.l.	137637	LGT (Lux)) I	137646
Intermediate Citygate S.à r.l.	137619	Liberty Globus S.A.	137661
International Professional Management Consultants S.A.	137619	Liberty Holdings S.à r.l.	137625
International Strategy Corporation S.A.	137646	Licht Toiture Bâtiment S.à r.l.	137647
Interpillar S.A.	137646	Licht Toitures Luxembourg S.A.	137647
Intu Holding S.à r.l.	137618	Linamar Financial Sàrl	137636
Invenergy Wind Mexico S.à r.l.	137638	Linamar Financial Sàrl	137621
I.S.F.E.C. Pro Lux S.à r.l.	137638	Linda S.A.	137658
Istanbul Venture Capital Initiative	137618	Linus Home S.A.	137635
Jumex	137637	LMS Investissements S.à r.l.	137659
Kaiser Partner Luxembourg S.A.	137647	Logicor Pledgeco I S.à r.l.	137636
Karbone GP S.à r.l.	137637	Logrosan Equity Investments, S.à r.l.	137636
Keens Equity Investments S.A.	137637	Loyalteam S.A.	137657
KGC Invest	137637	Ludovica S.A., SPF	137659
Kitry Consulting S.A.	137636	LuxAcoustic	137647
Labo Technical Equipment S.A.	137650	LuxAtherm	137646
La Cherni Holding S.A.	137646	Luxembourg Selection Fund	137661
Lady Dress	137658	Magré Technologies S.A.	137657
Lambert Performance S.à r.l.	137661	Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux	137651
Langevin Siding S.à r.l.	137658	Malouri S.à r.l.	137657
Laturne S.A.	137651	Millipart S.à r.l.	137660
La Varenne Group S.A.	137657	Millipore International Holdings S.à r.l.	137651
LB Immo Invest LUX S.à r.l.	137651	M.P.M. International S.A.	137658
Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l.	137625	Oyat S.à r.l.	137664
		Tecumseh Europe 1 S.à r.l.	137618
		Treveria Ten S.à r.l.	137618

Tecumseh Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 169.796.

—
EXTRAIT

L'actionnaire unique de la Société informe du changement suivant:

Notification du changement d'adresse de James Connor au 5683 Hines Drive, Ann Arbor, Michigan 48108, Etats-Unis d'Amérique.

Notification du changement d'adresse de Janice Stipp au 5683 Hines Drive, Ann Arbor, Michigan 48108, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 08 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141578/16.

(130172748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Treveria Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.963.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Référence de publication: 2013141585/10.

(130172171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Intu Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 180.420.

—
Les statuts coordonnés au 2 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013142109/11.

(130173365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Istanbul Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.548.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 octobre 2013.

Pour ISTANBUL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

Constituée sous la forme d'une société anonyme

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013142114/17.

(130172908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

IPMC S.A., International Professional Management Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.
R.C.S. Luxembourg B 60.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142108/10.

(130173062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Intermediate Citygate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 180.159.

In the year two thousand and thirteen,
on the twenty-sixth of September.

Before Us Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

1) Holdco 1 Citygate S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.099,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) Holdco 2 Citygate S.à r.l., a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 180.152,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Both proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "Intermediate Citygate S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.159, incorporated pursuant to a deed received by Me Jean-Joseph WAGNER, notary prenamed, dated 10 September 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C").

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of sixty-one thousand five hundred Euro (EUR 61,500.00), so as to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (EUR 15,000.00) up to seventy-six thousand five hundred Euro (EUR 76,500.00), by the issue of sixty-one thousand five hundred (61,500) new shares (collectively referred as the "New Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1.-), each such New Shares having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended by the below resolutions, paid up by contributions in cash.

Subscription - Payment

The New Shares are subscribed as follows:

- Holdco 1 Citygate S.à r.l., prenamed, subscribes to sixty thousand two hundred and seventy (60,270) New Shares, all such New Shares paid up by a contribution in cash for a global amount of sixty thousand two hundred and seventy Euro (EUR 60,270.00); and

- Holdco 2 Citygate S.à r.l., prenamed, subscribes to one thousand two hundred and thirty (1,230) New Shares, all such New Shares paid up by a contribution in cash for a global amount of one thousand two hundred and thirty Euro (EUR 1,230.00).

The proof of the existence and of the value of the contribution thus being an aggregate amount of sixty-one thousand five hundred Euro (EUR 61,500.00), has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to restate article 5.1 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" 5.1. The Company's share capital is set at seventy-six thousand five hundred Euro (EUR 76,500.00) represented by seventy-six thousand five hundred (76,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand two hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed is drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize,
le vingt-six septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Holdco 1 Citygate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.099,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé, ayant son adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et

2) Holdco 2 Citygate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.152,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Intermediate Citygate S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22 Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.159, constituée suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire prénommé, en date du 10 septembre 2013, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de soixante et un mille cinq cents euros (EUR 61.500,00), de façon à le porter de son montant actuel de quinze mille Euros (EUR 15.000,00) à soixante-seize mille cinq cents euros (EUR 76.500,00), par l'émission de soixante et un mille cinq cents (61.500) nouvelles parts sociales (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) et ayant les mêmes droits et obligations tels qu'indiqués dans les statuts de la Société tels que modifiés par les résolutions ci-dessous, payées par un apport en numéraire.

Souscription - Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- Holdco 1 Citygate S.à r.l., prénommée, souscrit à soixante mille deux cent soixante-dix (60.270) Nouvelles Parts Sociales, payées par un apport en numéraire d'un montant total de soixante mille deux cent soixante-dix euros (EUR 60.270,00); et

- Holdco 2 Citygate S.à r.l., prénommée, souscrit à mille deux cent trente (1.230) Nouvelles Parts Sociales, payées par un apport en numéraire d'un montant total de mille deux cent trente euros (EUR 1.230,00). La preuve du montant total de l'apport soit soixante et un mille cinq cents euros (EUR 61.500,00), a été apportée au notaire instrumentant.

137621

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est de soixante-seize mille cinq cents euros (EUR 76.500,00), représenté par soixante-seize mille cinq cents (76.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, «Associés» signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et «Associé» devra être interprété conformément.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12549. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013142107/123.

(130173374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-sixth day of September,
Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Linamar Corporation, a public company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office set 287 Speedvale Ave. W. Guelph, Ontario, Canada N1H 1C5, registered with the Ontario Canada Trade Register under number 175-8459 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms. Vanessa Morolli, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated September 26, 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Linamar Corporation is the sole shareholder of Linamar Financial Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.502, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on September 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2300 on October 27, 2010 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, on August 9, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 75,000.- (seventy five thousand US Dollars) by the issue of 75,000 (seventy five thousand) additional mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of an amount of USD 7,500.- (seven thousand five hundred US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all additional MRPS, with a share premium attached to the MRPS amounting to USD 7,131,010.- (seven million one hundred thirty one thousand ten US Dollars) and allocation of the amount of USD 7,500.- (seven thousand five hundred US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company by the Sole Shareholder by a contribution in kind of a claim;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the corporate capital increase; and

5. Any other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 75,000.- (seventy five thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 7,183,110.- (seven million one hundred eighty three thousand one hundred ten US Dollars) to the amount of USD 7,258,110.- (seven million two hundred fifty eight thousand one hundred ten US Dollars).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 75,000 (seventy five thousand) additional MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the MRPS amounting to USD 7,131,010.- (seven million one hundred thirty one thousand ten US Dollars) and the allocation of an amount of USD 7,500.- (seven thousand five hundred US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Ms. Vanessa Morolli, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on September 26, 2013 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 75,000 (seventy five thousand) additional MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 75,000.- (seventy five thousand US Dollars);

- pay a share premium attached to the MRPS amounting to USD 7,131,010.- (seven million one hundred thirty one thousand ten US Dollars);

- allocate to the MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 7,500.- (seven thousand five hundred US Dollars);

by the contribution in kind of a claim amounting to USD 7,213,510.- (seven million two hundred thirteen thousand five hundred ten US Dollars) (the "Claim").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claim excluding any real estate asset, this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 7,213,510.- (seven million two hundred thirteen thousand five hundred ten US Dollars).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the ownership and the value of the Claim has been given to the Company's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at USD 7,258,110.- (seven million two hundred fifty eight thousand one hundred ten US Dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 2,111,000 (two million one hundred eleven thousand) ordinary shares (hereinafter referred to as the "Ordinary Shares") and 5,147,110 (five million one hundred forty seven thousand one hundred ten) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (hereinafter referred to as the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 3,415.- (three thousand four hundred fifteen Euros).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 7,233,597.- (seven million two hundred thirty three thousand five hundred ninety seven US Dollars) is valued at EUR 5,344,588.28 (five million three hundred forty-four thousand five hundred eighty-eight euro twenty-eight cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six septembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Linamar Corporation, une société publique, constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 287 Speedvale avenue W. Guelph, Ontario, Canada N1H 1C5, inscrite au registre du commerce d'Ontario, Canada, sous le numéro 175-8459 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Madame Vanessa Morolli, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 26 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que Linamar Corporation est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Linamar Financial Sàrl, ayant son siège social à 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B155.502, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2300 le 27 octobre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 9 août 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 75.000,- (soixante quinze mille dollars américains) par l'émission de 75.000 (soixante quinze mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables supplémentaires (les «PPOR») d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d'un montant de USD 7.500,- (sept mille cinq cents dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société;

3. Souscription et libération de toutes les nouvelles PPOR, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 7.131.010,- (sept millions cent trente et un mille dix dollars américains) et allocation d'un montant de USD 7.500,- (sept mille cinq cents dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société par l'Associé Unique par un apport en nature d'un droit à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et

5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 75.000,- (soixante quinze mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 7.183.110,-(sept millions cent quatre vingt trois mille cent dix dollars américains) à un montant de USD 7.258.110,- (sept millions deux cent cinquante huit mille cent dix dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 75.000 (soixante quinze mille) PPOR supplémentaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD

7.131.010,- (sept millions cent trente et un mille dix dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 7.500,- (sept mille cinq cents dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Madame Vanessa Morolli, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 26 septembre 2013 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 75.000 (soixante quinze mille) PPOR supplémentaires d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, pour un montant total de USD 75.000,- (soixante quinze mille dollars américains);

- payer une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 7.131.010,- (sept millions cent trente et un mille dix dollars américains);

- allouer à la réserve légale Parts Ordinaires de la Société le montant de USD 7.500,- (sept mille cinq cents dollars américains);

par l'apport en nature de droits à recevoir pour un montant total de USD 7.213.510,- (sept millions deux cent treize mille cinq cent dix dollars américains) (le «Droit»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété d'un Droit excluant tout actif immobilier, ce Droit étant évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 7.213.510,- (sept millions deux cent treize mille cinq cent dix dollars américains).

Preuve de l'existence de l'apport

Peuve de la propriété et de la valeur du Droit a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 7.258.110,- (sept millions deux cent cinquante huit mille cent dix dollars américains) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: 2.111.000 (deux millions cent onze mille) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et 5.147.110 (cinq millions cent quarante sept mille cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

Estimation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social s'élève à environ EUR 3.415,- (trois mille quatre cent quinze euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 7.233.597,- (sept millions deux cent trente trois mille cinq cent quatre vingt dix sept dollars américains) est évalué à la somme de EUR 5.344.588,28 (cinq millions trois cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt huit euros vingt-huit cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43939. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142198/191.

(130173019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Leggett & Platt Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 204.248.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.128.

Par résolutions signés en date du 17 septembre 2013, il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- 1) Démission du Gérant de catégorie B suivant à partir du 1^{er} octobre 2013: Ms Shonna Koch
- 2) Nomination du nouveau gérant de catégorie B à partir du 1^{er} octobre 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Travis James Almandinger, né le 21 septembre 1972 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse privée à 1220 S Main ST 64836-2712 Carthage MO, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2013142191/19.

(130173086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Liberty Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 180.708.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

Mr. Lee John DAVIES, manager, born in Clapham (UK) on 22 August 1966, residing in E-29680 Estepona, Casa 20.30, Villa and Golf, Guadalmina Alta,

Such party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which he declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Liberty Holdings S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial or real estate operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used notably, without limitation, to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and

they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures

or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on 5 June of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1,-) each. Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2013.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at one (1) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Manager for an unlimited period:

- Mr. Lee John DAVIES, manager, born in Clapham (UK) on 22 August 1966, residing in E-296680 Estepona, Casa 20.30, Villa and Golf, Guadalmina Alta;

2. Resolved that the registered office shall be at L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Lee John DAVIES, manager, né à Clapham (UK) le 22 août 1966, demeurant à E-29680 Estepona, Casa 20.30, Villa and Golf, Guadalmina Alta.

Lequel comparant a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Liberty Holdings S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la

communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle, financière ou immobilière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le 5 Juin de chaque année, à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et finit le dernier jour du mois de Décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit et intégralement libérée en espèces au nombre de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1 chacune. La preuve de ce versement a été apportée au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées et que la preuve de tous ces paiements lui a été rapportée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2013.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à un (1), et nomination du Gérant suivant pour une période illimitée:
- Monsieur Lee John DAVIES, manager, né à Clapham (UK) le 22 août 1966, demeurant à E-29680 Estepona, Casa 20.30, Villa and Golf, Guadalmina Alta;
- 2) Fixation du siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 49 Boulevard Royal.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Davies, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44448. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142197/575.

(130173792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Linus Home S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1138 Luxembourg, 5, rue des Arquebusiers.

R.C.S. Luxembourg B 79.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142200/10.

(130173255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Linamar Financial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013142199/11.

(130173393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Logrosan Equity Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142204/10.

(130173597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Logicor Pledgeco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.696.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142203/10.

(130173402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Leto Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.326.600,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 135.487.

Extrait de la résolution unique prise par l'associé unique en date du 2 octobre 2013

Madame Anastasia SIDOROVA a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Leto Financing S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013142195/13.

(130173487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Kitry Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 75.995.

EXTRAIT

Il résulte de l'acte reçu par le notaire Jean SECKLER, en date du 17 septembre 2013, enregistré à Grevenmacher, le 20 septembre 2013, sous la relation GRE/2013/3806 de la société anonyme KITRY CONSULTING S.A., ayant son siège

social L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, que Monsieur Jean-François DENIS, né le 17 juillet 1963 à Bousso, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid est démis en tant que d'administrateur-délégué.

Junglinster, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142180/13.

(130173465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

KGC Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 149.566.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142177/9.

(130173838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Keens Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

KEENS EQUITY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013142176/11.

(130172982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Karbone GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 159.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142170/10.

(130173129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Jumex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 36, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 158.862.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013142169/11.

(130173762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Indigo Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.020.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 3 août 2013.

Référence de publication: 2013142105/11.

(130173447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 177.960.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 juin 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} août 2013.

Référence de publication: 2013142104/11.

(130173462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

I.S.F.E.C. Pro Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 13, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 172.044.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013142102/11.

(130173851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

IIIInnovation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IIINNOVATION S.A.

Référence de publication: 2013142119/11.

(130172946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Immobilière et Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 37.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142125/10.

(130172970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Invenergy Wind Mexico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.687.

STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN, ON THE FOURTH DAY OF OCTOBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The private limited company Invenergy Wind Europe S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B121947, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, here represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, private employee, professionally residing at Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mrs. Ekaterina DUBLET, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Invenergy Wind Mexico S.à r.l."

Art. 3. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the "Connected Companies" and each as a "Connected Company").

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the one hundred (100) shares of one hundred and twenty five Euro (EUR 125.-) each.

All the one hundred (100) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at Euro

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B of the company for an unlimited duration:

Managers of the category A:

- Mr. Joseph CONDO, company director, born in California (United States of America), on July 21, 1966, residing professionally at 1, South Wacker Drive, Suite 1900 Chicago IL, 60606, United States of America.

- Mr. Steven David RYDER, company director, born in Massachusetts (United States of America), on September 27, 1967, residing professionally at 1, South Wacker Drive, Suite 1900 Chicago IL, 60606, United States of America.

- Mr. Bryan SCHUELER, company director, born in Indiana (United States of America), on June 29, 1969, residing professionally at 1, South Wacker Drive, Suite 1900 Chicago IL, 60606, United States of America.

Managers of the category B:

- Ms. Mounira MEZIADI, company director, born in Thionville (France), on November 12, 1979, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Vincent REGNAULT, company director, born in Anderlecht (Belgium), on September 4, 1982, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Mr. Tobias STEMMLER, company director, born in Neunkirchen/Saar (Germany), on July 18, 1983, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Redange-sur-Attert, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MIL TREIZE, LR QUATRE OCTOBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée Invenergy Wind Europe S.à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121947, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Madame Ekaterina DUBLET, prénommée, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Invenergy Wind Mexico S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les "Sociétés Apparentées" et chacune une "Société Apparentée").

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cent (100) parts sociales d'une valeur nominale cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de Euros

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Joseph CONDO, administrateur de sociétés, né en Californie (Etats-Unis d'Amérique), le 21 juillet 1966, demeurant professionnellement à 1, South Wacker Drive, Suite 1900 Chicago IL, 60606, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Steven David RYDER, administrateur de sociétés, né dans le Massachussetts (Etats-Unis d'Amérique), le 27 septembre 1967, demeurant professionnellement à 1, South Wacker Drive, Suite 1900 Chicago IL, 60606, Etats-Unis d'Amérique.
- Monsieur Bryan SCHUELER, administrateur de sociétés, né dans l'Indiana (Etats-Unis d'Amérique), le 29 juin 1969, demeurant professionnellement à 1, South Wacker Drive, Suite 1900 Chicago IL, 60606, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Vincent REGNAULT, administrateur de sociétés, né à Anderlecht (Belgique), le 4 septembre 1982, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Monsieur Tobias STEMMLER, administrateur de sociétés, né à Neunkirchen/Saar (Allemagne), le 18 juillet 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 08 octobre 2013. Relation: RED/2013/1658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 octobre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013142111/397.

(130173171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Interpillar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 62.189.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142141/10.

(130172889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

International Strategy Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142140/9.

(130173550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

LGT (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 170.539.

Auszug aus den Zirkularbeschlüssen des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 19. Juli 2013

Am 19. Juli 2013 hat der Verwaltungsrat der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

- Kooptation von Herrn Patrick Knöfler, geboren am 13. April 1975 in Varel, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: 6, Schützenstrasse, 8808 Pfäffikon, Schweiz als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 7. August 2013 und dies für einen befristeten Zeitraum bis zur jährlichen Hauptversammlung, welche im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Oktober 2013.

LGT (Lux) I

Unterschrift

Référence de publication: 2013142223/16.

(130173653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

LuxAtherm, Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 159.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142209/10.

(130172974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

La Cherni Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 50.911.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 septembre 2013.

Pour Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2013142211/11.

(130173570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

LuxAcoustic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 41, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142208/10.

(130172975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Kaiser Partner Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 173.468.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 octobre 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mrs Marianne ANLIKER, Administrateur de catégorie A, Pflugstrasse 10, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein;

- Mr Fritz KAISER, Administrateur de catégorie A - Président, Pflugstrasse 10, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein;

- Mrs Verena WANISCH, Administrateur de catégorie A, Pflugstrasse 10, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, Administrateur de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Laurent HEILIGER, Administrateur de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 7 octobre 2013 a nommé comme commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Pour KAISER PARTNER LUXEMBURG S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013142174/23.

(130173745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Licht Toiture Bâtiment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Licht Toitures Luxembourg S.A.).

Siège social: L-5690 Ellange, 1, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 142.293.

L'an deux mille treize.

Le trois octobre.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LICHT TOITURES Luxembourg S.A., avec siège social à L-5690 Ellange, 1, route de Remich, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 142.293 (NIN 2013 2215 597),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2650 du 30 octobre 2008, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- Suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1528 du 27 juin 2013;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} août 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2395 du 27 septembre 2013.

Le capital social s'élève actuellement au montant de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-) par action.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nico HANSEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel KARP, juriste, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
2.- Changement de la raison sociale de la société en LICHT TOITURE BATIMENT S.à r.l..
3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée".

6.- Nomination d'un ou de plusieurs gérant(s) et détermination de ses(leurs) pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III.- Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale de la société en LICHT TOITURE BATIMENT S.à r.l..

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société afin de les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée" et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet les activités de charpente, couverture, ferblanterie et de travaux accessoires ou complémentaires de technicité courante et connexe, ainsi que la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de LICHT TOITURE BATIMENT S. à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Ellange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310.-)

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Neuvième résolution

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Olivier HALLE, indépendant, né le 9 septembre 1970 à Metz (France), demeurant à F-57920 Buding, 30, La Haie du Chevreuil.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Attribution des parts sociales

Les cent (100) parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Madame Frédérique SCHOKMEL, épouse de Monsieur Olivier HALLE, employée privée, née le 3 janvier 1977 à Villerupt (France), demeurant à F-57920 Buding, 30, La Haie du Chevreuil, dix parts sociales	10
2.- Monsieur Olivier HALLE, indépendant, né le 9 septembre 1970 à Metz (France), demeurant à F-57920 Buding, 30, La Haie du Chevreuil, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total: cent parts sociales	100

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. HANSEN, S. BATARDYE. KARP, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 octobre 2013. Relation: ECH/2013/1828. Reçu soixante-douze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142226/153.

(130173446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Le Triadou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 171.944.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142217/9.

(130173378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Labo Technical Equipment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 86.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142214/10.

(130173066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Laturne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 157.010.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

LATURNE SA

Référence de publication: 2013142215/11.

(130173882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

LB Immo Invest LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013142216/10.

(130173097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.

M.T.I. Lux S.A., Maintenance Tuyauteries Industrielles Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 84.536.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 octobre 2013

Première résolution

L'Assemblée après avoir délibérée décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Ettore MORA de ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur délégué, ce à effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur Monsieur Philippe LEPRETRE, demeurant à L-1626 Luxembourg, 5-7 rue des Girondins, et ce à compter du 07 octobre 2013 jusqu'à la l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'appeler à la fonction d'administrateur délégué, Monsieur Anthony MORA, demeurant à F-57290 FAMECK, 4, Lotissement la croix Saint Michel, avec pouvoir d'engager la société dans tous les actes de gestion journalière, y compris dans toutes les opérations bancaires, et ce jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le scrutateur

Référence de publication: 2013142937/23.

(130174052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.420.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of the month of October at 1.15 p.m.,
before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

EMD Millipore Corporation, a Massachusetts corporation incorporated under the laws of the Commonwealth of Massachusetts United States of America ("USA"), having its registered office at 290 Concord Road, Billerica, Massachusetts

01821, USA, registered with the Commonwealth of Massachusetts, Corporations Division, under file number 042170233 ("EMD Millipore Corporation"),

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 2 October 2013,

and

Merck Chemicals Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 13,500, having its registered office at 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177.715 ("Merck Chemicals"), here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 2 October 2013, and

Merck Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of EUR 1,526,056, having its registered office at 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 177.672 ("Merck Holding"),

here duly represented by Mr Frank Stolz, notary's clerk, residing professionally at 13, avenue François Clement, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 2 October 2013.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

EMD Millipore Corporation and Merck Chemicals Holding S.à r.l., prenamed (the "Shareholders"), request the notary to act that:

I. The Shareholders hold all the shares, representing the whole share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Millipore International Holdings S.à r.l., with a share capital of EUR 132,125,810 (one hundred thirty-two million one hundred twenty-five thousand eight hundred ten euros) with registered office at 2a, boulevard Joseph II, L -1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under the number B 148.420 and incorporated pursuant to a notarial deed on 5 October 2009, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) number 2066, on 21 October 2009 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended several times and for the last time on 3 June 2013 by deed of the undersigned notary, published in the Official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) of 30 July 2013, number 1833.

II. The Company's share capital is set at EUR 132,125,810 (one hundred thirty-two million one hundred twenty-five thousand eight hundred ten Euros), represented by 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) Class A Shares with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each, (the "Class A Shares") held by EMD Millipore Corporation and 700,487 (seven hundred thousand four hundred eighty seven) Class B Shares with a nominal value of EUR 10 (ten euros) each held by EMD Millipore Corporation for 104,276 (one hundred four thousand two hundred seventy-six) and held by Merck Holding for 596,211 (five hundred ninety-six thousand two hundred eleven) (the "Class B Shares") (collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share").

Therefore, the appearing parties, acting through their legal representative, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of EUR 64,297,120 (sixty-four million two hundred ninety-seven thousand one hundred twenty Euros), so to raise it from its current amount of EUR 132,125,810 (one hundred thirty two million one hundred twenty five thousand eight hundred ten Euros) to EUR 196,422,930 (one hundred ninety-six million four hundred twenty-two thousand nine hundred thirty Euros) by the creation and issuance of 6,429,712 (six million four hundred twenty-nine thousand seven hundred twelve) Class B Shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each (the "New Class B Shares") vested with the same rights and obligations as the existing Class B shares.

The Shareholders resolve to number the New Class B Shares from 700,488 to 7,130,199.

The Shareholders decide not to subscribe to the New Class B Shares and to accept their subscription by Merck Holding, prenamed.

Subscription - Payment

(i) Merck Holding, prenamed, declares to subscribe for 6,429,712 (six million four hundred twenty-nine thousand seven hundred twelve) New Class B Shares numbered from 700,488 to 7,130,199, with a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each, for a subscription price of EUR 277,670,549.19 (two hundred seventy-seven million six hundred seventy thousand

five hundred forty-nine Euros and nineteen cents) composed of EUR 64,297,120 (sixty-four million two hundred ninety-seven thousand one hundred twenty Euros) of share capital and of EUR 213,373,429.19 (two hundred thirteen million three hundred seventy-three thousand four hundred twenty-nine Euros and nineteen cents) of share premium;

(ii) to fully pay up the subscription price of the above shares by a contribution in kind (the "Contributed Shares") for a total amount of EUR 277,670,549.19 (two hundred seventy-seven million six hundred seventy thousand five hundred forty-nine Euros and nineteen cents).

Description of the contribution

The Contributed Shares consist of the following assets:

- 20,972 (twenty thousand nine hundred seventy two) shares without nominal value corresponding to a share capital of EUR 273,800.50, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Merck N.V.-S.A., a corporation incorporated and existing under the laws of Belgium, having its registered office at Brusselssesteenweg 288, 3090 Overijse, Belgium, registered with the Trade and Companies Register of Belgium (RPR Brussel) under number BE 0403.047.965, and valued at twenty-one million three hundred sixty-six thousand three hundred twenty Euros and fifty cents (EUR 21,366,320.50);

- 25,207 (twenty five thousand two hundred seven) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Merck S.L., a limited liability company (Sociedad de responsabilidad limitada) incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at C/Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Spain, registered with the Company Register of Madrid under volume 24,396, folio 1, section 8, page M-438818 and with identification number B08070195, and valued at ninety-three million four hundred seventy-six thousand one hundred seven Euros and four cents (EUR 93,476,107.04);

- 30,000 (thirty thousand) shares with a quota value of SEK 100 (Swedish Krona one hundred) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Merck Aktiebolag, a company (Aktiebolag) incorporated and existing under the laws of Sweden, having its registered office at P.O. Box 3033, SE-169 03 Solna, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556102-7797, and valued at twenty-two million one hundred thirty-four thousand eight hundred forty-five Euros (EUR 22,134,845);

- 12,690,860 (twelve million six hundred ninety thousand eight hundred sixty) ordinary shares with a nominal value of EUR 0.05 (five Euro cent) each, representing ninety six point six hundred ninety-two percent (96.692%) of the share capital of Merck Serono S.p.A., a joint stock company (società per azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at (00176) Via Casilina no. 125, Rome, Italy, registered with the Trade and Companies Register of Rome, Italy under number 00399800580, and valued at forty-nine million eight hundred sixty-one thousand six hundred three Euros (EUR 49,861,603);

- 187,765,759 (one hundred eighty seven million seven hundred sixty five thousand and seven hundred fifty nine) shares with a nominal value of R\$1 (one Real) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Merck S.A., a privately-held company incorporated and existing under the laws of Brazil, having its registered office in the city of Rio de Janeiro, State of Rio de Janeiro, at Estrada dos Bandeirantes, 1099, Jacarepaguá, Postal Code: 22710-571, Brazil, enrolled with the Federal Taxpayers' Registry (CNPJ/MF) under no. 33.069.212/0001-84, and valued at eighty-one million one hundred thousand Euros (EUR 81,100,000);

- 5,000,000 (five million) ordinary shares with a nominal value EUR 1 (Euro one) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Merck S.p.A., a joint stock company (società per azioni) incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at (20090) Via XI Febbraio no. 99, Vimodrone, Milan, Italy, registered with the Trade and Companies Register of Italy under number 03350760967, and valued at nine million seven hundred thirty-one thousand six hundred seventy-three Euros and sixty-five cents (EUR 9,731,673.65);

Evaluation

The aggregate contribution value of the Contributed Shares is EUR 277,670,549.19 (two hundred seventy-seven million six hundred seventy thousand five hundred forty-nine Euros and nineteen cents).

Such evaluation has been approved by the Board of Managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 2 October 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the Contributed Shares has been given to the undersigned notary.

Merck Holding S.à r.l., prenamed, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contributed Shares is effective as from the day of the present deed, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions and further to the increase in capital referred to above, the appearing parties resolve to amend the article 6.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follow:

" **6.1.** The subscribed and fully paid-in share capital is set at EUR 196,422,930 (one hundred ninety-six million four hundred twenty-two thousand nine hundred thirty Euros) represented by 12,512,094 (twelve million five hundred twelve thousand ninety-four) Class A Shares (the "Class A Shares") and 7,130,199 (seven million one hundred thirty thousand one hundred ninety-nine) Class B Shares (the "Class B Shares") with a par value of EUR 10 (ten Euros) each (collectively referred to as the "Shares", and individually as a "Share")."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present members' meeting are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux octobre à 13.15 heures,

par-devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

EMD Millipore Corporation, une corporation constituée sous les lois du «Commonwealth» du Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique («USA»), ayant son siège social au 290, Concord Road, Billerica, Massachusetts 01821, USA et immatriculée auprès du «Commonwealth» du Massachusetts, Division Sociétés, sous le numéro 042170233 («EMD Millipore Corporation»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 octobre 2013,

et,

Merck Chemicals Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social souscrit de 13.500 EUR, ayant son siège social au 2a boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.715 («Merck Chemicals»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 octobre 2013,

et,

Merck Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social souscrit de un million cinq cent vingt-six mille cinquante-six Euros (1,526,056 EUR), ayant son siège social au 2a boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.672 («Merck Holding»),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 2 octobre 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

EMD Millipore Corporation et Merck Chemicals Holding S.à r.l., prénommées, (les «Associés») ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les Associés détiennent la totalité des parts, représentant l'entière du capital social de Millipore International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de 132.125.810 EUR (cent trente-deux millions cent vingt-cinq mille huit cent dix Euros) ayant son siège social au 2a, boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.420 et constituée par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire résident à Esch-sur-Alzette, passé en date du 5 Octobre 2009,

et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2066, page 99.123 du 21 octobre 2009 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 3 Juin 2013 suivant un acte de Maître Marc Loesch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.833, page 87.975 du 30 juillet 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à 132.125.810 EUR (cent trente-deux millions cent vingt-cinq mille huit cent dix Euros), représenté par 12.512.094 (douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze) parts sociales de catégorie A, d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (ci-après les «Parts Sociales de catégorie A»), détenues par EMD Millipore Corporation et par 700.487 (sept cent mille quatre cent quatre-vingt-sept) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (ci-après les «Parts Sociales de catégorie B»), détenues par EMD Millipore Corporation pour 104.276 (cent quatre mille deux cent soixante-seize) d'entre elles et par Merck Holding pour les 596.211 (cinq cent quatre-vingt-seize mille deux cent onze) restantes (ci-après désignées ensemble les «Parts») et chacune comme une «Part»).

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de 64.297.120 EUR (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt Euros) pour le porter de son montant actuel de 132.125.810 EUR (cent trente-deux millions cent vingt-cinq mille huit cent dix Euros) à 196.422.930 EUR (cent quatre-vingt-seize millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente Euros) par la création et l'émission de 6.429.712 (six millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent douze) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B») bénéficiant des mêmes droits et obligations que les Parts Sociales de Catégorie B existantes.

Les Associés décident de numéroter les Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de 700.488 à 7.130.199.

Les Associés décident de ne pas souscrire aux Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B et d'accepter leur souscription par Merck Holding, précitée.

Souscription - Libération

(i) Merck Holding, précitée, intervient pour souscrire aux 6.429.712 (six millions quatre cent vingt-neuf mille sept cent douze) Nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de la Société numérotées de 700.488 à 7.130.199, d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, pour un prix de souscription de 277.670.549,19 EUR (deux cent soixante-dix-sept millions six cent soixante-dix mille cinq cent quarante-neuf Euros et dix-neuf centimes) composé de 64.297.120 EUR (soixante-quatre millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cent vingt Euros) de capital social et de 213.373.429,19 EUR (deux cent treize millions trois cent soixante-treize mille quatre cent vingt-neuf Euros et dix-neuf centimes) de prime d'émission);

(ii) Libérer intégralement le prix de souscription des actions ci-dessus par un apport en nature (les «Actions Apportées») d'une valeur totale de 277.670.549,19 EUR (deux cent soixante-dix-sept millions six cent soixante-dix mille cinq cent quarante-neuf Euros et dix-neuf centimes).

Les Actions Apportées consistent en:

- 20.972 (vingt mille neuf cent soixante-douze) actions sans valeur nominale, correspondant à un capital social de 273.800,50 EUR représentant cent pourcent (100%) du capital social de Merck N.V.-S.A., une société constituée et existant sous les lois belges ayant son siège social à Brusselsesteenweg 288, 3090 Overijse, Belgique, enregistrée au registre du commerce et des sociétés belges (RPR Brussel) sous le numéro BE 0403.047.965, et évaluées à 21.366.320,50 EUR (vingt et un millions trois cent soixante-six mille trois cent vingt Euros et cinquante centimes);

- 25.207 (vingt-cinq mille deux cent sept) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Merck S.L., une société à responsabilité limitée (Sociedad de responsabilidad limitada) constituée et existant sous les lois espagnoles, ayant son siège social à C/Maria de Molina 40, 28006 Madrid, Espagne, enregistrée au registre des sociétés de Madrid (Espagne), volume 24,396, folio 1, section 8, page M-438818, sous le numéro B08070195, et évaluées à 93.476.107,04 EUR (quatre-vingt-treize millions quatre cent soixante-seize mille cent sept Euros et quatre centimes);

- 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de cent couronnes suédoises (100 SEK) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Merck Aktiebolag, une société (Aktiebolag) constituée et existant sous les lois suédoises ayant son siège social à P.O. Box 3033, SE-169 03 Solna, Suède, enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés suédoises sous le numéro 556102-7797, et évaluées à 22.134.845 EUR (vingt-deux millions cent trente-quatre mille huit cent quarante-cinq Euros);

- 12.690.860 (douze millions six cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante) actions ordinaires d'une valeur nominale de cinq centimes d'Euro (0,05 EUR) chacune, représentant quatre-vingt-seize virgule six cent quatre-vingt-douze pourcent (96,692%) du capital social de Merck Serono S.p.A., une société par actions (Società per azioni) constituée et existant sous les lois italiennes ayant son siège social à (00176) Via Casilina no. 125, Rome, Italie, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Rome (Italie) sous le numéro 00399800580, et évaluées à 49.861.603 EUR (quarante-neuf millions huit cent soixante et un mille six cent trois Euros);

- 187.765.759 (cent quatre-vingt-sept millions sept cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-neuf) actions d'une valeur nominale de un real brésilien (1 R\$) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Merck S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois brésiliennes ayant son siège social à Estrada dos Bandeirantes, 1099, Jacarepaguá, code postal: 22710-571, Rio de Janeiro, état de Rio de Janeiro, Brésil, enregistrée au registre fédéral des contribuables (CNPJ/MF) sous le numéro 33.069.212/0001-84 et évaluées à 81.100.000 EUR (quatre-vingt-un millions cent mille Euros);

- 5.000.000 (cinq millions) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Merck S.p.A., une société par actions (società per azioni) constituée et existant sous les lois italiennes ayant son siège social à (20090) Via XI Febbraio no. 99, Vimodrone, Milan, Italie, enregistrée au registre italien du commerce et des sociétés, sous le numéro 03350760967, et évaluées à 9.731.673,65 EUR (neuf millions sept cent trente et un mille six cent soixante-treize Euros et soixante-cinq centimes).

Evaluation

La valeur totale des Actions Apportées est de 277.670.549,19 EUR (deux cent soixante-dix-sept millions six cent soixante-dix mille cinq cent quarante-neuf Euros et dix-neuf centimes).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à la déclaration de la valeur de l'apport daté du 2 octobre 2013, qui sera annexée à cet acte et qui sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur des Actions Apportées a été donnée au notaire instrumentant.

Merck Holding, précitée, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restriction des Actions Apportées et a le pouvoir d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- l'apport des Actions Apportées est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Actions Apportées, aux fins d'effectuer leur transfert et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital susmentionnée, les comparants, représentant l'intégralité du capital de la Société, ont décidé de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **6.1.** Le capital social souscrit et entièrement libéré est fixé à 196.422.930 EUR (cent quatre-vingt-seize millions quatre cent vingt-deux mille neuf cent trente Euros), représenté par 12.512.094 (douze millions cinq cent douze mille quatre-vingt-quatorze) parts sociales de catégorie A (ci-après les «Parts Sociales de catégorie A») et par 7.130.199 (sept millions cent trente mille cent quatre-vingt-dix neuf) parts sociales de catégorie B (ci-après les «Parts Sociales de catégorie B»), d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune (ci-après désignée ensemble les «Parts») et chacune comme une «Part».)»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et lieu de résidence, ledit mandataire signe ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 octobre 2013. REM/2013/1771. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142932/285.

(130174376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Malouri S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 161.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142928/10.

(130174474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Magré Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 131.990.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013142927/11.

(130174347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Loyalteam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 177.607.

Extrait délibération de l'actionnaire unique du 11/09/2013

L'Actionnaire unique de la société décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes Luxembourg International Consulting SA en abrégé «Interconsult», et décide de pourvoir à son remplacement la société Expertise Comptable & Gestion S.A. ayant son siège social au 1, Val Sainte Croix, L - 1371 Luxembourg immatriculée au registre de commerce sous le numéro B 97706.

Son mandat ayant la même échéance que celle de son prédécesseur à savoir, à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013142914/18.

(130174449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

La Varenne Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.
R.C.S. Luxembourg B 46.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142883/10.

(130174615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

L'Eternel, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Merttert, 2, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 113.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013142882/10.

(130174604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Lady Dress, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9205 Diekirch, 6, rue St. Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 94.142.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013142884/10.

(130173966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Langevin Siding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 310.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.950.

Par résolutions signées en date du 25 septembre 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Muriel Bougeois, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant Classe A, avec effet au 13 septembre 2013.

2. Nomination de Michael Anatolitis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant Classe A, avec effet au 13 septembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142885/15.

(130174471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

M.P.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013142924/9.

(130174194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Linda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 170.744.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue de manière extraordinaire au siège social le 09 octobre 2013:

1) L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Maurizio Mauceri de son poste d'administrateur de la société, avec effet immédiat.

2) L'Assemblée décide de nommer, au poste d'administrateur de la Société:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec effet immédiat pour une période débutant ce jour et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de l'Actionnaire unique de la société devant se tenir en 2017.

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LINDA S.A.

Référence de publication: 2013142907/20.

(130174465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

LMS Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 164.759.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 juillet 2013

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder au transfert du siège social de la Société du 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 121, avenue de la faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Grégory MARCIANO et Monsieur Hervé LOUIS en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

Troisième Résolution

L'assemblée accepte la nomination de Madame Violene ROSATI et Monsieur Fabio MAZZONI en tant que gérants de la société, tous deux demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet immédiat;

Référence de publication: 2013142910/18.

(130173958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

LF Hotels Acquico I SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.791.

—
EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- LF Hotels Acquico I (GP) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142903/16.

(130174009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Ludovica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 10 octobre 2013 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 15 janvier 2013, de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, Administrateur, représentée par M. Patrice CROCHET, en remplacement de la société COSAFIN S.A.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et de la société PACBO EUROPE Administration et Conseil, représentée par M. Patrice CROCHET, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité le mandat de la société THE CLOVER ayant son siège social au 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2014.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013142915/21.

(130173942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Les Ecuries des Prés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3347 Leudelange, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 125.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

LES ECURIES DES PRES S.A.

Référence de publication: 2013142901/12.

(130174034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Millipart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 214.347.700,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.435.

Afin de bénéficier de l'exemption prévue à l'article 314 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, la Société a déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg à l'appui de ses comptes annuels clos au 31 décembre 2012, déposés préalablement au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg le 25 septembre 2013, les comptes consolidés, le rapport consolidé de gestion ainsi que le rapport de la personne chargée du contrôle de ces comptes, pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 de sa société mère ultime - à savoir la société Merck KGaA, une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien), constituée selon le droit allemand, ayant son siège social à Frankfurter, Str. 250 D-64293 Darmstadt (Allemagne), immatriculée au Registre de Commerce auprès du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Darmstadt sous le numéro HR B 6164.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013142955/21.

(130174299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

LF Hotels Acquico II SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 175.725.

EXTRAIT

En date du 16 septembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer son siège social du 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, à 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, avec effet immédiat.

En outre, l'adresse professionnelle du/des gérant(s) suivant(s) de la société est désormais au 55, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg:

- LF Hotels Acquico II (GP) S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013142905/16.

(130174008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Lambert Performance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 7, rue Hogenberg.
R.C.S. Luxembourg B 164.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LAMBERT PERFORMANCE SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA*

Référence de publication: 2013142899/11.

(130174139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Liberty Globus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.112.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Liberty Globus S.A.
Nathalie Chevalier
Administrateur B

Référence de publication: 2013142906/14.

(130174154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Luxembourg Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.268.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Luxembourg Selection Fund
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Sandra Ehlers / Guillaume André
Director / Director*

Référence de publication: 2013142920/13.

(130174489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Compulease Anstalt AG, Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 142.894.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of September.

Before the undersigned, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "Compulease Anstalt AG", a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.894 (the Company), incorporated by a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, on 23 October 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2839, on 26 November 2008.

The meeting was opened by Mr. Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Ms Monique DRAUTH, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Anne-Sophie VERRIERE, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to liquidate its assets.
2. Appointment of United International Management S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator).
3. Determination of the powers of the Liquidator in accordance with articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
 - II. The shareholders present or represented, the proxy-holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy-holder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.
- IV. As a consequence, the totality of the capital being present or represented, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint United International Management S.A., having its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.022.

Third resolution

The Shareholders resolve to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company, the disposal of its assets and to pay all its debts.

The Liquidator is authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, subject to the drawing-up of interim accounts.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Compulease Anstalt AG», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.894 (la «Société»), avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 23 octobre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2839 du 26 novembre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Sophie VERRIERE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

2. Nomination de United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur en conformité des articles 144 et suivant de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales tel que modifiée.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires décident de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident de nommer United International Management S.A., ayant son siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société, à la réalisation de ses actifs et au paiement de toutes les dettes de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à verser aux Actionnaires des acomptes sur le boni de liquidation, à condition que des comptes intérimaires soient établis.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à mille Euros (EUR 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Verrière, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44458. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144024/132.

(130176400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.859.

Par le présent avis, les tiers sont informés du changement d'adresse des membres du Directoire suivants de la Société, ainsi que des membres du Conseil de Surveillance suivants de la Société:

- Mr Phill Williams, membre du Directoire, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- Mr Timothy Pieter Jost van Dijk, membre du conseil de surveillance, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- Mr Kariem Abdellatif, membre du conseil de surveillance ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Luxembourg, le 14 Octobre 2013.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2013144020/19.

(130175774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Brever M. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 92.160.

Les comptes annuels consolidés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 26/08/2013.

Référence de publication: 2013143991/11.

(130175953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2013.

Oyat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 163.374.

En vertu de la Loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, et en sa qualité de domiciliataire, la Société MAS Luxembourg, anciennement Management & Accounting Services S.à r.l. en abrégé MAS S.à r.l. dénonce, avec effet au 31 juillet 2013, le siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach de Oyat S.à r.l., société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B163374.

Oyat S.à r.l. n'est donc plus domiciliée au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach depuis le 31 juillet 2013.

Munsbach, le 7 octobre 2013.

MAS Luxembourg

Stewart KAM-CHEONG

Gérant

Référence de publication: 2013142310/15.

(130172874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2013.
